

HOTEL DU CONSEIL

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES :
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL - 2022

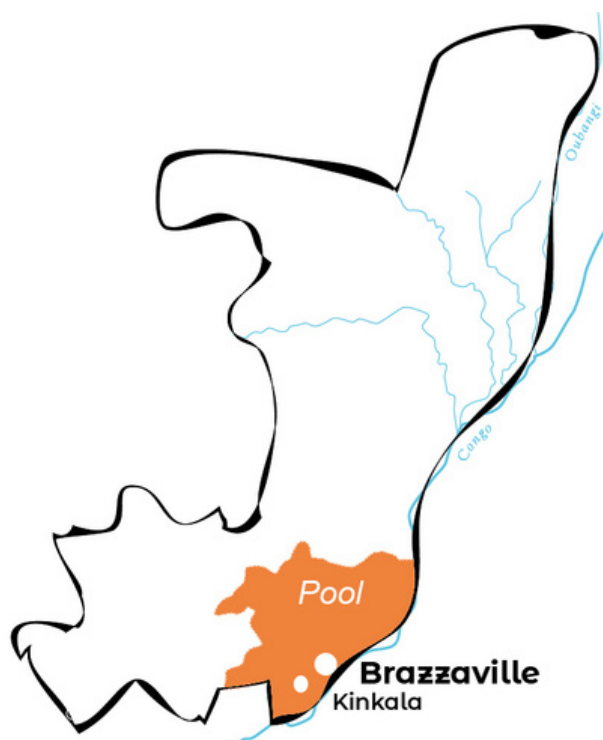
La présente fiche vise à capitaliser l'expérience d'appui au Conseil départemental du Pool (CDP) en vue de la mise en place d'une stratégie concertée de développement agricole. OSCAGRI-Pool accompagne la collectivité dans la réflexion sur son rôle dans le développement agricole du territoire et dans la mise en place d'une gouvernance participative autour de la thématique agricole, et ce, en soutenant le CDP dans le pilotage des activités du projet et du dialogue avec les acteurs du secteur agricole. L'enjeu d'OSCAGRI-Pool est de permettre à la collectivité de renforcer ses compétences en termes de maîtrise d'ouvrage et d'exercer un leadership en matière de développement économique sur le territoire.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL

Le **Conseil départemental du Pool (CDP)** est une collectivité relativement jeune, issue du processus de décentralisation engagé au Congo à partir de 2003. La **coopération décentralisée entre Ribeaupillé et le CDP** animée par Gescod a, comme l'un de ses objectifs, l'appui à la structuration de cette nouvelle entité, autour de priorités de développement identifiées sur le territoire. L'objectif des différents projets menés est de renforcer, à travers le soutien à la relance agricole, la maîtrise d'ouvrage de la collectivité et son rôle de coordination des politiques de développement sur le territoire. Cela passe notamment par l'élaboration d'une stratégie de développement agricole concertée pour le Pool et la mise en place de politiques publiques en appui à l'agriculture.

Le processus de décentralisation a connu de nouvelles avancées, annoncées dans la nouvelle constitution congolaise de 2015, autour de la responsabilisation progressive et du renforcement de l'autonomie financière des collectivités.

Sur le plan financier, la rétrocession des fonds liés aux centimes additionnels a été appliquée ainsi que les taxes sur la superficie. Tout cela est directement perçu par le Conseil Départemental du Pool.

Il est important d'avoir conscience de la difficile période que traverse le CDP depuis 2019. A travers les diverses crises économiques et politiques qui touchent le pays et plus particulièrement le Pool, le conseil a dû faire face également à la crise sanitaire, ce qui a impacté de nombreux projets prévus. Au total 61 élus composent le Conseil, dont 3 de ces élus forment le Bureau Exécutif. Nommés en 2014, ces élus ont été reconduits aux élections de 2019. Les missions du CDP vers les élus sont plutôt axées vers des questions politiques, et moins techniques.

LE RÔLE DU CDP AU SEIN DES PROJETS

Le CDP est le partenaire central du projet dont il assure la **co-maîtrise d'ouvrage**. Il est impliqué, à travers **un dispositif d'apprentissage** dans l'action, dans toutes les activités du projet et assure un véritable rôle de pilote. Il préside à ce titre **le comité de pilotage**, qui est élargi aux autres projets intervenant dans le domaine de l'agriculture dans le Pool, afin de renforcer la coordination des activités dans l'ensemble du département.

INTERACTION ENTRE LE CDP ET GESCOD



CONCEPTION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE

Plusieurs démarches contribuent à alimenter la réflexion des élus du CDP, afin de mettre progressivement en place des outils d'analyse, de concertation et de dialogue sur le territoire.

Antérieurement à l'exécution des projets menés par Gescod et ses partenaires, le CDP a ainsi été associé à la **définition des objectifs, résultats et activités lors du montage de ces projets (PROFAP et OSCAgri)**. La réflexion commune a été nourrie par différentes études ou missions pilotées par ces acteurs actifs. L'AFDI Alsace a notamment mené une mission visant la réalisation d'un état des lieux et la définition d'opportunités liées au développement des filières agro-pastorales dès le début de la coopération. Ensuite, d'importants travaux ont été réalisés par des stagiaires (français ou congolais, étudiants futurs ingénieurs agronomes) pour approfondir ces opportunités à travers la **réalisation de diagnostics agraires**. En intégrant les résultats de l'évaluation de deux précédents projets, les analyses tirées ont alimenté la réflexion ayant mené à la définition d'OSCAGRI-Pool.

Durant la mise en œuvre du projet, le CDP préside les **plateformes de concertation** réunissant les partenaires stratégiques impliqués dans le développement agricole et rural du territoire (Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Élevage, fermes pilotes, unions départementales et locales, autres ONG...). Ces rencontres, qui ont lieu deux fois par an, permettent aux partenaires de débattre des problématiques agricoles dans le Pool et de réfléchir de manière concertée aux contraintes et opportunités rencontrées. **Les résultats de ces discussions contribuent à faire émerger des axes de travail stratégiques, qui permettent au CDP d'élaborer ses interventions, via les projets qu'il pilote ou co-pilote.** Lors des rencontres des **groupes de travail et des commissions au sein des Unions Locales** (ULs) qui se réunissent sur des sujets techniques liés à l'agriculture et à l'élevage, le CDP y est représenté par l'intermédiaire du Chef de projet adjoint (futur responsable de la cellule agriculture au sein du CDP, voir ci-après), qui pourra intégrer le résultat de ces travaux dans ses propositions d'actions stratégiques. Cette concertation contribue ainsi à **faire émerger des préoccupations du terrain et à les mettre à l'ordre du jour lors des rencontres stratégiques.**

Enfin, les **missions d'échanges** organisées dans le cadre du projet permettent de générer des analyses et des orientations sur des axes thématiques spécifiques. Citons en particulier la mission en Alsace du Président du CDP, de son conseiller économique et du Secrétaire Général du CDP, qui leur a permis **d'appréhender le modèle français sur la question de la structuration du monde agricole et du rôle des collectivités dans le développement rural.** A l'issue de cette mission, le CDP a fait savoir sa volonté de mettre en place en son sein une structure chargée de coordonner les activités de terrain en lien avec le secteur agricole découlant de son plan stratégique.



DÉLÉGATION DU CDP EN ALSACE

A ce sujet, il a été arrêté l'idée de **mettre en place une cellule agricole au sein du CDP, inspirée par le modèle de la Chambre d'Agriculture française** tout en l'adaptant au contexte du Pool, gérée par les professionnels du secteur avec pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans le développement de leur activité sur les plans technique, commercial ou de gestion. Le but visé est d'animer le monde agricole au niveau départemental et de participer à la réalisation et l'accompagnement de politiques publiques liées à l'agriculture et la gestion des ressources. Pour que celle-ci soit formelle et acceptée par tous, la cellule agricole doit être mise en place par une délibération (décision signée) du Conseil Départemental qui la prend en pleine session. Faute d'un vote qui n'a pas pu avoir lieu encore, la Cellule Agricole n'est pas fonctionnelle aujourd'hui.

Ainsi à terme, le Conseil départemental via sa Cellule Agricole, les professionnels par l'intermédiaire de celle-ci et l'Etat central au travers des administrations déconcentrées pourront ainsi coordonner le processus de définition et d'exécution d'une politique agricole au niveau du département.

LE RÔLE DU CHEF DE PROJET ADJOINT



LE CHEF DE PROJET ADJOINT LORS DE SA MISSION EN ALSACE

Depuis 2013, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, met à disposition d'OSCAGRI-Pool un ingénieur de développement rural affecté au projet, qui assure la fonction de Chef de projet adjoint (CPA). Il devra prendre la tête de la **future structure agricole du CDP en charge de la coordination des activités de terrain**. Le CPA, qui a effectué une mission d'apprentissage et d'échange en Alsace, a ensuite été formé en continu tout au long des différents projets, via une responsabilisation dans les différentes activités : mise en œuvre, suivi, évaluation, coordination. Il tire de son travail de terrain des pistes de réflexion et d'action permettant d'alimenter la stratégie agricole du CDP.

En assurant l'interface entre les acteurs du monde agricole, les services déconcentrés de l'Etat et le CDP, le CPA pérennise les activités de concertation rurale et agricole.

LE PROJET OSCAGRI-POOL DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Les **élections départementales tenues en 2014** ont porté à la tête du CDP une nouvelle équipe d'élus. Ce **changement institutionnel** a nécessité pour le nouveau bureau un temps d'appropriation des enjeux du projet et de réaffirmation du partenariat. Cette **transition a généré des incertitudes** notamment d'un point de vue financier, dans un contexte de **gel des dotations budgétaires** de l'État central dédiées à l'investissement des collectivités locales. En effet, c'est depuis ces transferts de fonds que le CDP apportait jusqu'en 2013 sa contribution aux projets découlant du partenariat. Cette restriction a conduit le CDP à suspendre en 2014 le versement de sa quote-part au projet.

Cependant, la nouvelle équipe à la tête du CDP, à la suite d'échanges étroits avec Ribeauvillé, l'AFDI Alsace et Gescod ainsi qu'à travers des descentes sur le terrain auprès du monde agricole, a rapidement tenu à réaffirmer son engagement dans la coopération décentralisée. Cette mobilisation menée en dehors de toute considération politique a porté ses fruits. A partir de fin 2015, alors que les transferts de fonds depuis l'Etat central vers les collectivités locales étaient toujours suspendus, le CDP a su **mobiliser une partie de ses recettes propres pour procéder à des versements mensuels, destinés à honorer en partie sa contribution, à hauteur de 67%**, ce qui a permis de mener le projet Profap à son terme.

Le renouvellement de l'équipe élue a également eu des implications dans la maîtrise d'ouvrage de l'action par le CDP. Cette situation a généré une rupture temporaire quant au pilotage stratégique et au suivi quotidien du projet. Le travail de sensibilisation effectué a là aussi permis de surmonter ces difficultés et de remobiliser le partenaire. Alors que le Vice-Président du CDP assume le rôle de référent dans le cadre du partenariat, un référent technique a été désigné au sein du cabinet du Président (le Conseiller économique et financier). **Il assure depuis lors un rôle de suivi des activités quotidiennes, participe à de nombreuses rencontres** ou représente le CDP à l'occasion d'événements organisés dans le cadre de OSCAgri. Le Président de l'institution, quant à lui, préside systématiquement les comités de pilotage. Ces évolutions favorables ont conduit à programmer différentes missions politiques mais aussi techniques en Alsace et au Congo.



VISITE DU PRÉSIDENT DU CDP DE LA PARCELLE DE PRODUCTION DE SEMENCE À KIAZI

PERSPECTIVES ET AXES DE RENFORCEMENT

Depuis les échanges menés lors de la mission institutionnelle du Conseil départemental du Pool en Alsace, les engagements réciproques des acteurs institutionnels du partenariat ont été réaffirmés et consolidés, ce qui constitue un élément crucial pour la poursuite de la dynamique d'appui au CDP. Les partenaires ont émis le souhait de **renforcer des échanges directs entre élus**, ce qui contribuera à soutenir le renforcement des capacités de la collectivité du Pool. L'annonce par les autorités congolaises d'une prochaine **réforme de la décentralisation**, qui visera notamment à accroître les compétences confiées aux collectivités ainsi que leurs ressources propres, et qui inclut la mise en place d'une fonction publique territoriale, ouvre des perspectives intéressantes pour la poursuite des échanges et l'identification de nouveaux axes de travail pour les partenaires (fiscalité locale, organisation de la collectivité...).



ECHANGE DE PRÉSENTS LORS DE LA VISITE OFFICIELLE DU PRÉSIDENT DU CDP À L'HÔTEL DE VILLE DE RIBEAUVILLÉ

La phase du projet de relance agricole (2017-2018, avec le soutien financier du Ministère français des affaires étrangères et du développement international) s'est inscrite dans cette perspective et a permis de **pérenniser l'appropriation par le CDP du dispositif de coordination du développement du territoire** et à approfondir la réflexion stratégique dans le cadre d'un nouveau Plan départemental de développement. Ces différentes missions jouent un rôle important sur de nombreux points. Elles permettent de **renforcer les relations amicales entre les différents acteurs, de s'imprégner des réalités des uns et des autres grâce aux discussions et aux échanges de pratique entre les parties.**

LES LEÇONS APPRISSES ET LES CONSEILS À RETENIR DE CE PROJET

Dans une logique de renforcement du rôle et de la compétence de l'institution

Dans un contexte de transition politique suite à des élections

Les activités d'accompagnement mises en œuvre par Gescod et ses partenaires influencent et alimentent la réflexion du CDP. Entre autres, la réalisation de diagnostics agraires dans les districts a mis en évidence les forces et faiblesses du monde agricole du Pool et fournit une base pour développer des réponses stratégiques. Sur la base de ces diagnostics agraires 2 bassins de production de maïs ont été identifiés (Mindouli et Ngabé). Ils ont fait l'objet d'un appui sur la mise en place de deux entrepôts de stockage de céréales. Ces entrepôts sont gérés par des coopératives agricoles soutenues et suivies par Gescod et ses partenaires notamment AFDI Alsace sur la partie technique et fonctionnelle d'une coopérative.

La tenue de comités de pilotage conjoints à plusieurs programmes de développement agricole menés dans le Pool (par des partenaires tels que : Initiative Développement, Caritas, Triangle Génération Humanitaire) favorise leur articulation, tout en renforçant le rôle de leadership du CDP.

D'impliquer rapidement les nouveaux élus en renforçant et en ciblant les échanges (exemple de la mission officielle du Président du Pool en Alsace, de l'organisation d'une mission sur le terrain...).

D'établir une communication plus régulière entre le CDP, Gescod et les élus afin que ces derniers puissent prendre connaissance et suivre étroitement le projet, en développant des sessions d'informations et d'échanges entre élus, le conseil et Gescod. En tant que partenaires directs du projet, il est essentiel de mettre au point un suivi avec des séances plus régulières afin que les élus comprennent ce qui se déroule dans leur district.

De mener un plaidoyer auprès des nouveaux élus quant aux opportunités présentées par le maintien d'un partenariat international (disponibilité d'expertise, cadre d'ouverture et d'échange à l'international) et le soutien aux projets en cours (impacts positifs en termes de développement sur les populations locales, ce qui présente aussi un intérêt d'un point de vue strictement politique).

De mettre en place, dans une logique de renforcement des institutions locales, les conditions d'un transfert progressif des responsabilités en matière de développement local depuis un opérateur spécialisé (maître d'œuvre) vers son institution de tutelle (maître d'ouvrage).

De faire fonctionner et gérer une cellule agricole par délibération des élus, dans le cadre de la pérennisation des actions menées par les ONG et Programmes dans le département du Pool. Grâce à cette cellule, les projets agricoles sur le territoire seraient recensés pour avoir une meilleure connaissance des actions sur le territoire et pour une meilleure interaction entre les différents acteurs de terrain.



GAËL SAROUISSE

**CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT DU CDP,
RÉFÉRENT TECHNIQUE OSCAGRI-POOL**

« Le projet OSCAGRI-Pool, qui a été lancé dans un contexte particulier, celui de la crise post-électorale, s'en est suivie celle du COVID-19, je dirais que le bilan est positif. Nous avons réussi à couvrir tout le département du Pool comme cela a été annoncé à la fin du PROFAP, tout en respectant les spécialisations par zone de production et aussi les habitudes de production

des populations locales. Avec l'appui à la structuration des unions des organisations paysannes, la communication entre différents acteurs et les paysans est à présent possible, car au-delà des conseillers élus, les paysans disposent désormais d'une plateforme qui joue le rôle de syndicats spécifique à leur domaine d'activité. Nous sommes désormais face à des bénéficiaires mieux organisés. L'initiation des jeunes aux métiers agricoles grâce au projet PaPPM piloté par l'Union Départementale des Organisations Paysannes du Pool, avec l'appui du conseil départemental et celui de Gescod, me permet aujourd'hui d'être un peu plus sûr que la valorisation, le développement et la relève agricole sont assurées. »

JOCELYN MOUANGASSA **CONSEILLER DU PRÉSIDENT DU CDP**



« Les élus n'ont pas eu le temps de s'approprier le projet OSCAgri, par manque de communication et dû au Covid. Mais l'organisation administrative du pays en tant qu'Assemblée électorale a fait qu'en 2017, les élus n'ont pas eu le temps de siéger en session faute de moyens mis en place pour qu'ils puissent prendre connaissance du projet et donner leur avis en tant qu'organe délibérant. Après la période électorale de juillet 2022, l'enjeu sera de faire que les nouveaux élus s'approprient le futur projet afin que la coordination et l'impact pour les collectivités, le CDP et Gescod soient majeurs. La difficulté est aussi culturelle. Ce projet a pour but d'amorcer les moyens, la possibilité d'être actif dans une activité agricole. La politique de la « main tendue » étant assez ancrée, il est difficile pour certains agriculteurs de sortir de cette logique. Cependant, les impacts sur les collectivités et leur développement se constatent malgré tout, notamment par la population qui a bénéficié de nombreuses formations, et avec la mise en place de 2 coopératives (sur le site de stockage de maïs) ».

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL (CDP)
MAIL : GAELSAROUISSE@GMAIL.COM



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

